



Avis public d'entrée en vigueur

Règlement n° 2017-548 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2016-537 de la Municipalité du Canton de Shefford

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 5 septembre 2017, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2017-548 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2016-537 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement n° 2017-548 modifie le règlement de permis et certificats afin d'ajuster certaines normes pour en faciliter l'application, telles que les documents requis et le coût d'un permis de construction, de lotissement et de certains certificats d'autorisation.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville à l'adresse suivante :

245, chemin Picard
Canton de Shefford (Québec) J2M 1J2

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD, CE 7^E JOUR DE
SEPTEMBRE 2017.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvie Gougeon", is written over a horizontal line.

Sylvie Gougeon, gma